



## Logement bloquer le loyer

-----  
Par ptinicole

bonjour, suite a une fuite d'eau de radiateur l office HLM devait faire des travaux dans mon appartement sa fait depuis le 25 décembre 2022 j aimerais savoir comment bloquer mes loyers le temps que les travaux ne seront pas fait cordialement

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Sans décision de justice, vous ne pouvez pas bloquer vos loyers. Ne vous mettez pas en tort.

Vous pouvez cependant insister pour obtenir les réparations, surtout si l'eau coule encore.

Avez-vous déclaré le sinistre à votre assurance habitation ? Votre assurance peut aussi vous conseiller pour obtenir la réparation.

Lire ce lien :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31699]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31699  
[/url]

Vous y trouverez un modèle de lettre.

Envoyez en RAR au bailleur une mise en demeure de réparer cette fuite sous 8 jours à réception.

Vous y indiquerez les conséquences de cette fuite, notamment s'il y a des dégradations dans votre logement (sol ? mur ?) ou sur vos biens (meubles ? objets personnels ?) ou si le chauffage est coupé dans une ou plusieurs pièces suite à cette fuite.

Ensuite si aucun résultat, vous pourrez saisir la commission de conciliation puis le tribunal (c'est gratuit).

Vous pouvez aussi consulter votre ADIL.

-----  
Par ptinicole

bonjour, ils ont reçu ma lettre recommander accusé de réception  
et toujours des excuses bidon au tribunal a qui dois je m'adresser cordialement

-----  
Par yapasdequoi

Lisez le lien fourni, tout y est.

-----  
Par ptinicole

je vous remercie pour les informations cordialement